

Les prestataires intervenant en sous-traitance pour l'une de nos entités doivent respecter toutes les dispositions légales relatives à leurs activités. Nos prestataires doivent également s'impliquer dans des démarches d'amélioration visant à :

- ✓ Réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et procéder systématiquement à l'analyse des risques afin de prévenir les risques de pollution
- ✓ Prévenir les risques de leurs interventions en respectant les pratiques de prévention ci-dessous :

**Action n° 4**  
Sur les chantiers, produire en toute sécurité

Les risques majeurs doivent être identifiés et surveillés de la conception jusqu'à l'exécution.

**Préparation et analyse des risques**  
Intégration de la sécurité dès les premières étapes de la conception et identification des principaux risques sur le chantier ou site.  
Optimisation de l'économie, proposition de mesures d'atténuation pour chaque risque.

**Règles d'or**  
Ces règles de base, que chaque travailleur doit observer et respecter à tout moment, sont intégrées dans nos procédures opérationnelles et dans nos contrats de sous-traitance.

**Réunion de prise de service**  
À chaque prise de service, une réunion de production et de sécurité doit être organisée avec tous les opérationnels sur le chantier ou site.

**Vigilance partagée**  
Chaque employé a le droit et le devoir de poser des questions, notamment en cas de danger et de réaliser les changements nécessaires.  
Une vigilance continue doit être observée concernant les risques liés à l'électricité.

**INTERRUPTION du travail**  
Chaque employé a le droit et le devoir d'interrompre son travail en cas de danger et de réaliser les changements nécessaires.

**HIPO**  
Chaque employé doit rendre compte de tout événement présentant un risque élevé. Celui-ci doit alors être analysé et des actions correctives sont mises en place.

Les écarts observés entre les situations réelles et les situations prescrites lors de chaque phase doivent être signalés et analysés pour une meilleure prise en compte ultérieure et améliorer nos process.

**Les 6 ÉTAPES** de notre approche de prévention

---

**Les 10 règles d'or**  
que chacun doit respecter scrupuleusement

1	 J'utilise les outils adaptés et conformes Je porte mes EPI (Equipment de Protection Individuel)	6	 Avant d'entrer dans un espace confiné, je m'assure que l'atmosphère est contrôlée et surveillée pendant toute l'opération
2	 Je vérifie l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc...) avant le début des travaux	7	 Avant de réaliser des travaux avec point chaud, je m'assure qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion
3	 J'accroche mon harnais quand je travaille en hauteur	8	 Je ne manipule pas mon téléphone et autres moyens de communication lorsque je conduis
4	 Je me positionne en dehors de la trajectoire des équipements en mouvement	9	 Je ne travaille jamais sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants
5	 Je descends dans la tranchée si la protection contre l'ensevelissement est en place et appropriée	10	 Je ne passe pas sous une charge Je ne reste pas sous une charge

## CHAQUE PRESTATAIRE S'ENGAGE A :

- ✓ Analyser les risques avant toutes interventions, et mettre en œuvre les mesures de prévention et protection associées aux risques analysés.
- ✓ Former et informer son personnel sur les risques associés aux interventions et l'éventuelle coactivité
- ✓ Former et informer son personnel sur les issues et moyens de secours sur le site d'intervention.
- ✓ Ne faire intervenir que du personnel qualifié, compétent, autorisé, et à fournir sur demande toutes les preuves associées.
- ✓ Respecter la propreté du site d'intervention et les consignes de tri des déchets.
- ✓ Respect les procédures d'accès des sites d'intervention.
- ✓ Utiliser des Equipements de Protection Collective et des Equipements de Protection Individuelle conformes et adaptés aux risques.
- ✓ Ne pas prêter ni emprunter de matériel sans convention de prêt.
- ✓ Informer sans délais leur donneur d'ordre de tout incident, presque accident, accident ou HiPO<sup>1</sup> et partager les éléments d'enquêtes.
- ✓ Respecter de l'ensemble des consignes applicables au site d'intervention.

Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue en prévention. A ce titre tout prestataire intervenant pour notre compte s'engage à nos côtés à participer aux actions d'audit, de visite de prévention, ou de causerie organisée sur le site d'intervention. Il promeut toute idée ou suggestion d'amélioration liée aux conditions d'intervention auprès de ses équipes et de son donneur d'ordre.

Tout écart constaté est passible de pénalités telles que prévues par les conditions générales d'achats et/ou dans le contrat de sous-traitance.

Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la société identifiée ci-dessous, avoir pris connaissance de ce document et je m'engage à intervenir en cohérence avec les Engagements ci-dessus.

Nom de l'entreprise :

Nom et Titre du représentant :

Date :

Validité 1 an à compter de la date de signature

Signature :

Cachet de l'entreprise

<sup>1</sup> HIPO : Événement à haut potentiel de gravité